



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2024-6004

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 6 septembre, à 19 h 30, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2024-6004 : 1261, chemin Tour-du-Lac- zone 11-V

La demande de dérogation mineure vise à permettre de régulariser la situation d'un bâtiment accessoire existant qui est dérogoire en termes d'implantation puisqu'il est à 1,71 mètre de la marge de recul latérale plutôt qu'à 3 mètres et d'un empiètement de celle-ci par un escalier sur une largeur de 0.81 mètre.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 1-V annexé au *Règlement de zonage U-22*, qui fixe la marge de recul latérale applicable à un bâtiment principal à un minimum de 3 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le **6 septembre 19 h 30**. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 15 août 2024
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière